



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu l'arrêté du 18 juillet 2024 portant nomination et classement de Monsieur Ludovic DENIAU dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université d'Artois à compter du 1er septembre 2024.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ludovic DENIAU**, directeur général des services, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université d'Artois, et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des conventions à caractère international.

**Article 2 :**

Cette délégation prend effet **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024** et prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

**Article 3 :**

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

**Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Fait à Arras, le 2 septembre 2024

Le président de l'université d'Artois

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 2 septembre 2024

Publication sur l'intranet le : 2 septembre 2024

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 2 septembre 2024

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr